Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 15 (1886)

Heft: 2

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

specteur général de l'Instruction publique. Paris, librairie classique Armand Colin et Cie, 1, 3, 5, rue de Mézières. Prix 1 fr. 50.

Cet annuaire de 400 pages est écrit avant tout pour la France. Cependant, il peut aussi intéresser les instituteurs suisses. Passez les 180 pages de la première partie (Personnel de l'administration centrale et de l'enseignement primaire des départements, résumé des décrets, arrêtés, circulaires, concernant l'instruction élémentaire). Dans la seconde partie vous trouverez des articles que vous lirez avec plaisir et profit. Je citerai entr'autres : *La situation de l'instituteur à l'étranger ; Souvenirs de l'exposition universelle de la Nouvelle-Orléans ; le Jardin de l'Instituteur ; l'Examen des recrues et les classes d'adultes en Suisse ; l'Ouest-Africain ; la Revue scientifique.* Nous sommes obligé de faire nos réserves sur les livres que, dans son opuscule intitulé : *Les conférences pédagogiques,* M. C. Gautier conseille pour les bibliothèques scolaires.

CORRESPONDANCE

CONFÉRENCE DES INSTITUTEURS DE LA GLANE

RÉUNIS A ROMONT LE 11 NOVEMBRE 1885

Monsieur le Rédacteur,

Le 11 novembre dernier, à 8 ½ heures du matin, le corps enseignant de la Glâne était réuni en conférence officielle à Romont.

M. Crausaz, inspecteur scolaire, ouvre la séance par quelques paroles de remercîment à l'adresse de Monsieur le préfet qui veut bien nous honorer de sa présence ; il a aussi des paroles d'encouragement et de félicitations à l'adresse du corps enseignant pour son assiduité à fréquenter les conférences.

Le protocole est lu et approuvé. Puis Monsieur l'inspecteur et Monsieur le préfet nous donnent quelques avis et nous font quelques recommandations qui, mises en pratique, donneront certainement les meilleurs résultats. Nous résumons ici ces avis.

a) Chaque instituteur de l'arrondissement établira un tableau, signé par la Commission locale, fixant l'heure d'entrée et de sortie des classes.

b) Il est recommandé de ne pas imposer de devoirs à la maison si ce n'est la préparation des leçons du lendemain.

c) Avis est donné de ne pas négliger l'article 26 de la loi scolaire qui oblige l'instituteur à avertir les parents, par écrit, après chaque absence illégitime de leurs enfants.

d) On ne doit pas se servir pour le calcul oral de la même méthode que pour le calcul écrit. Il faut d'abord laisser l'élève résoudre son problème ; si sa méthode est trop longue ou défectueuse, le maître le reprendra.

e) Soigner la lecture chez les recrutables et les amener à faire un compte-rendu libre et suivi.

f) Pour l'instruction civique, bien faire remarquer la différence qui existe entre certaines choses que l'on confond facilement, telles que droits et devoirs, autorités cantonales et autorités fédérales, etc.

g) Dans le mois de février, Monsieur l'inspecteur examinera à nouveau les recrutables de 1885 afin de s'assurer des progrès réalisés durant l'hiver.

h) Les élèves des deux dernières années 1867-1868 sont seuls astreints à fréquenter l'école de perfectionnement

i) Exiger un travailsérieux des élèves de l'école du soir ; renseignerimmédiatement Monsieur l'inspecteur si un élève est indiscipliné ou inappliqué.

j) A l'école du jour, soigner la lecture au point de vue de la prononciation, du ton et des liaisons. Lorsque les élèves sont nombreux on peut exécuter des lectures d'ensemble.

k) Pour l'écriture, la méthode Guilloud et Villard est recommandée. Tous les travaux écrits doivent être soignés au point de vue de la calligraphie.

l) L'instituteur exercera une surveillance active sur ses élèves, non seulement en classe, mais encore dans les rues et sur les places publiques.

m) Un programme général, divisé par mois et par semaine, est exigé pour chaque branche d'enseignement ; au moyen du journal de classe il se trouvera divisé par jour.

Mentionnons la lecture d'un sujet pédagogique : *Portrait d'une bonne école ;* ce travail contient d'excellentes directions au point de vue éducatif.

A midi trois quarts la séance est levée. A une heure, un banquet préparé à l'hôtel de la Croix-Blanche réunissait à nouveau la plus grande partie des membres de la conférence.

Cette seconde partie de notre réunion a été marquée par les toasts de M. Crausaz, inspecteur et de M. Oberson, préfet, ainsi que par des productions musicales.

Le secrétaire,
VIEILLE, H., *instituteur.*

VARIÉTÉ

Le petit orphelin

O mère, il y a un mois à peine, j'étais à vos côtés, vous sommeilliez paisiblement; les tresses opulentes de votre chevelure noire encadraient votre beau front et vos joues incolores; vos lèvres gardaient un aimable sourire, et, sous votre paupière fermée, je devinais votre angélique regard; vos mains jointes sur votre poitrine me disaient que vous vous étiez endormie en priant. Une femme que je ne connaissais pas me sépara de vous et m'emmena bien loin, sous un toit étranger. « Viens, mon enfant, dit-elle, viens, suis-moi; ta mère doit partir pour un lointain voyage. » J'obéis, et pourtant j'aurais voulu, avant de m'éloigner, vous embrasser deux fois en murmurant *adieu,* entre mes deux baisers bien tendres et bien longs. Les joujoux qu'on me donna ici, eussent été bien beaux, le laitage qu'on m'offrit m'eût paru bien doux, bien parfumé, si j'avais pu, ô mère, manger, boire et jouer près de vous. Souvent, je me tenais à l'écart pour gémir et pleurer à mon aise; je vous appelais au milieu de mes larmes; je vous suppliais de me pardonner, si j'avais été coupable: aucune voix ne répondait à mes plaintes, mes soupirs restaient sans écho; les heures succédaient aux heures, et seule, l'espérance de vous voir bientôt me consolait encore et versait un baume sur ma douleur!